MUNICIPALITÉ DE
Notre-Dame-de-la-Merci

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

Règlement numéro 236

Avis public est par les présents donné :

1. Qu'à sa séance ordinaire tenue le 06 juillet 2026, le Conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci a adopté le règlement 236 relatif à la citation des biens et des immeubles patrimoniaux

2. Qu'une copie de ce règlement soit présentement déposée au bureau de la soussignée ainsi que sur le site internet où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau

3. Que le règlement peut être consulté au bureau de la directrice générale par à l'hôtel de ville de Notre-Dame-de-la-Merci, 1900 montée de la Réserve, aux heures normales d'ouverture et sur le site internet de la Municipalité

4. Que ce règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 09 juillet 2026.

Martine Bélanger

Martine Bélanger
Directrice générale / greffière-trésorière